



Gestion immobilière, agence disparue, quel recours?

Par **basso07**, le **15/01/2018** à **19:45**

Bonjour, rnIl y a un an, j'ai mis en location meublée mon appartement via une agence locale. rnCelle-ci a mystérieusement disparue et depuis tous les numéros en ma possession sont bizarrement non attribués. rnJ'ai donc repris en direct la gestion de mon appartement auprès des locataires. rnQuels sont aujourd'hui mes recours pour récupérer les mois de loyers avec lesquels est partie l'agence? rnQu'en est il de la caution versée par les locataires à l'agence lors de la mise en place? En suis-je redevable? rnMerci d'avance.

Par **Lag0**, le **16/01/2018** à **08:25**

[citation]Qu'en est il de la caution versée par les locataires à l'agence lors de la mise en place? En suis-je redevable? [/citation] rnBonjour, rnL'agence a gardé le dépôt de garantie ? Etonnant, les agences avec lesquelles j'ai eu l'occasion de travailler me le remettaient toujours. rnQuoi qu'il en soit, vis à vis des locataires, c'est effectivement à vous qu'il reviendra de rendre ce dépôt de garantie le moment venu.